Municipalité du
Village de Roxton Falls
26, rue du Marché
Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
Tél. : (450) 548-5790
Fax : (450) 548-5881
Courriel : roxton@roxtonfalls.ca

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2018

Citoyennes et citoyens de Roxton Falls,

Tel que requis à l'article176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je dépose ici le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour l'exercice financier 2018. Une copie de ce rapport est distribuée gratuitement à toutes les portes de la Municipalité, en conformité avec les modalités de distribution déterminées spécifiquement par le conseil municipal lors de la séance de conseil du 3 juin 2019. Ce rapport, ainsi que le rapport financier 2018 complet, sont disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.roxtonfalls.ca.

Rapport financier 2018

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, avec un budget adopté et équilibré au montant de 1 285 000$, l'exercice financier s'est terminé avec un surplus de 113 103$, principalement en raison de la vente 2 terrains dans le développement domiciliaire de la rue des Pins et des Lilas, appartenant à la Municipalité, totalisant une somme de 37 999$.

Le surplus accumulé libre se situe à un montant de 164 026. Notons qu'un montant de 80 000$ a été affecté au budget 2019, en regard avec le projet de conversion du réseau d'éclairage au DEL. Le fonds de roulement de la Municipalité totalise un montant de 113 975$ (sur un montant possible de 175 000$). Aussi, mentionnons qu'un montant de 116 504$ (montant total des ventes de terrains au 31-12-2018) est affecté à un fonds réservé, ce montant devant être appliqué contre la dette à long terme créée lors de la réalisation du développement domiciliaire (refinancement à prévoir en 2019). Une réserve financière pour la vidange des étangs se situe quant à elle à un montant de 24 325$, laquelle réserve sert exclusivement aux besoins entourant la vidange des étangs d'épuration des eaux usées.

En ce qui concerne les immobilisations réalisées en 2019, elles totalisent 84 027 $, réparties comme suit :

- Administration générale : 30 000$, pour finaliser l'achat des terrains vacants de la rue Notre-Dame (S.Friesen et V. Bartel)
- Hygiène du milieu : 54 027$, pour la clôture aux bassins d'épuration, le système d'optimisation des aérateurs dans les étangs et le remplacement du panneau électrique du poste de pompage de la route 139.

Pour ce qui est de la dette à long terme, une somme de 60 288$ a été affectée à son remboursement et elle se situe, au 31 décembre 2018, à un montant de 1 428 600$, dont 392 763$ est à la charge du Gouvernement du Québec, dans le cadre d'une subvention accordée pour la réfection de la rue de la Rivière en 2017.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par la firme de vérificateur externe FBL S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés et le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé en séance publique en date du 1er avril 2019, de même que le document intitulé *« Rapport financier 2018 consolidé - Exercice terminé le 31 décembre »*.

Suite à la réalisation du son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que : *« les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité du Village de Roxton Falls et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »*

Traitement des élus municipaux

Tel que requis par la loi sur le traitement des élus municipaux, voici le traitement des élus municipaux. À la municipalité, je reçois un traitement annuel de 20 571$, dont 13 714$ à titre de salaire et 6 857$ en allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent quant à eux un traitement annuel de 5 367$, soit 3 578$ en salaire et 1 789$ en allocation de dépenses. La seule rémunération supplémentaire prévue pour un élu municipal est celle versée par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, au montant annuel de 735$ en salaire et 367$ en allocation de dépenses, pour l'année 2018.

À la MRC, à titre de maire et de préfet, j'ai reçu 20 629$ en salaire et 10 315$ en allocation de dépenses en 2018. Le maire suppléant siégeant à la MRC d'Acton en mon absence a reçu pour chaque réunion 116$ en salaire et 58$ en allocation de dépenses.

Jean-Marie Laplante
Maire